

DÉPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE
92501

**Extrait du Registre
des délibérations
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 4 JUILLET 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 04 JUILLET, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 26 JUIN 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. GUINÉE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, Mme BERNARD, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

M. RUFFAT (pouvoir à Mme DE POIX), M. PARDIGON (pouvoir à Mme GARRY), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), M. JEANMAIRE (pouvoir à Mme PAPONNAUD), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), M. POIZAT (pouvoir à M. INDJIAN), Mme DE LA SERRE (pouvoir à Mme HALIPRÉ).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole Thierry ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 161 - Convention de partenariat entre la Ville et l'Agence interdépartementale
Autonomie Yvelines & Hauts-de-Seine concernant le dispositif ÔYES.**

Le Maire rappelle que, dans le cadre de ses missions, le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) de Rueil-Malmaison peut mettre en œuvre des actions visant à favoriser le lien social à destination des personnes âgées.

Il indique que l'Agence interdépartementale Autonomie Yvelines & Hauts-de-Seine propose de mettre en place un dispositif de lutte contre l'isolement appelé ÔYES et consistant à proposer gratuitement des visites et/ou des appels de convivialité aux personnes âgées isolées de plus de 65 ans.

Il précise que l'Agence interdépartementale Autonomie Yvelines & Hauts-de-Seine a validé la candidature de Rueil-Malmaison afin de pouvoir disposer de deux agents de convivialité sur les mois de Juillet à octobre inclus.

Les agents de convivialité seront engagés par la Ville et l'Agence interdépartementale Autonomie Yvelines & Hauts-de-Seine versera à la fin du dispositif une participation financière permettant de prendre en charge la rémunération de ces agents.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'autoriser la participation de la Ville au dispositif de lutte contre l'isolement appelé ÔYES et d'approuver la convention de partenariat correspondante.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 29 juin 2023 ;

DECIDE de participer au dispositif ÔYES (Hauts-de-Seine Etudiants Seniors) de l'Agence interdépartementale Autonomie Yvelines & Hauts-de-Seine.

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Ville et l'Agence interdépartementale Autonomie Yvelines & Hauts-de-Seine.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer ladite convention et à prendre toute mesure concernant son exécution.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 10 juillet 2023
N° identifiant : 092-219200631-20230704-lmc146073A-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 10 juillet 2023